



La Lettre d'information de Molsheim

N°6 / 2012

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 7 décembre 2012 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 5 octobre 2012

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2012.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 3^{ème} trimestre 2012.

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé 15 opérations de marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré et non soumis au Code des Marchés Publics
- autorisé l'installation de 6 étalages sur le domaine public communal pour l'exercice d'une activité professionnelle
- délivré 11 concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein, et 2 concessions dans le cimetière communal situé au Zich
- renoncé 21 fois à l'exercice du droit de préemption

Point 3 : Fiscalité Directe Locale – Cotisation Foncière des Entreprises - aménagements pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal fixe avec effet au 1^{er} janvier 2013 la base servant au calcul de la cotisation minimum.

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, certains commerces et professionnels indépendants ont vu leurs impôts croître de plus de 19%, alors même que la commune avait maintenu les taux. Cette augmentation est uniquement liée à la réforme et pénalise les professionnels ayant de faibles revenus. Afin de remédier à cet impact, la commune peut décider de fixer la base servant au calcul de la cotisation minimum. C'est ainsi, que le Conseil Municipal a fixé avec effet au 1^{er} janvier 2013 les bases comme suit :

- 1.700 € si le chiffre d'affaires ou de recettes hors taxes au cours de la période de référence est inférieur à 100.000 €
- 2.100 € dans les autres cas

Par ailleurs, il a été décidé que pour les assujettis dont le montant hors taxes des recettes ou de chiffre d'affaires au cours de la période de référence est inférieur à 10.000 €, le montant de base minimum sera réduit à 35%.

Point 4 : Budget principal et budget annexe "lotissement" – décision budgétaire modificative n° 3/2012 – budget annexe forêt – décision budgétaire modificative n° 2/2012 – budget annexe locaux commerciaux et succession HUTT – décision budgétaire modificative n° 1/2012.

Considérant qu'il est opportun de procéder à certains réajustements de crédits tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, les décisions suivantes ont été approuvées par le Conseil Municipal :

- Décision modificative n°3 du budget principal et du budget annexe lotissement de l'exercice 2012
- Décision modificative n°2 du budget annexe forêt de l'exercice 2012
- Décision modificative n°1 du budget annexe locaux commerciaux et succession Hutt de l'exercice 2012

Point 5 : Autorisations de programme – crédits de paiement 2012 – réajustements.

Dans le cadre de ses compétences exclusives en matière budgétaire, le Conseil Municipal a réajusté les autorisations de programme cumulées en 2012 à la somme de 18.407.602,02 €, soit une révision de 1.140.502,02 €, soit un crédit de paiement ouvert au titre de l'exercice 2012 de 2.730.895,69 €.

Point 6 : Budget – autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013.

Conformément aux règles budgétaires en vigueur, le Conseil Municipal, avant l'adoption du budget primitif au titre de l'année 2013, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits dans le budget principal et les budgets annexes au titre de l'exercice 2012.

Point 7 : Gestion des animations culturelles sur le site de l'ancienne Chartreuse sur la période 2013-2015 - engagement financier de la collectivité.

La délégation de service public (DSP) relative à la gestion des animations culturelles sur le site de l'ancienne Chartreuse sur la période 2013-2015 a été attribuée à l'Association pour l'Animation de la Chartreuse (APAC). Dans le cadre de l'attribution de la DSP, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention globale de 42.000 € au délégataire, pour l'ensemble des trois années. Cette subvention sera versée à hauteur de 14.000 € chaque année au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 7 décembre 2012 -

Point 8 : Aménagement route de Dachstein - opérations foncières préalables.

La Ville de Molsheim étudie depuis plusieurs années le réaménagement du secteur urbain de la gare dans la perspective de la suppression du passage à niveau (PN20). Dans ce périmètre est notamment prévue la création d'une infrastructure de liaison entre la route de Dachstein et la rue des Sports destinée à accueillir automobilistes, cyclistes et piétons.

Cette nouvelle voie doit déboucher sur un futur giratoire route de Dachstein qui impacte une propriété privée et notamment une parcelle sur laquelle est implantée la Société Alsacienne de Maroquinerie. Sous réserve d'un arpentage définitif, l'ouvrage envisagé empiètera la parcelle riveraine de la SAMAR pour environ 168 m², et implique de régler préalablement la question foncière de l'assise de cet ouvrage.

Lors de cette même opération, il est prévu d'aménager une amorce routière permettant à terme de desservir le parking de la gare. Pour mener à bien ces travaux la Ville doit acquérir les emprises foncières à la réalisation du giratoire et à l'amorce routière. Un accord amiable a été trouvé avec le propriétaire dans le cadre d'un échange que le Conseil Municipal a validé et qui comporte les termes suivants :

- Lot cédé par la Ville de Molsheim : section 28 parcelles 29 et B/34, lieudit route de Dachstein d'une contenance totale de 18,74 ares. Ces parcelles sont valorisées à 273.000 €.

- Lot cédé par les particuliers : section 28 parcelles 30,86,85 et 78, lieudit route de Dachstein d'une contenance totale de 18,84 ares (environ). Ces parcelles sont valorisées à 340.500 €.

La différence de valeur des lots est liée au classement des terrains au Plan d'Occupation des Sols et à leur caractère constructible.

Sur la base des valeurs estimées, il résulte une soule à payer aux propriétaires privés d'un montant de 67.500 €.

Point 9 : Suppression du passage à niveau n° 20 – avenant à la convention de financement relative aux études de projet et la réalisation des travaux.

En sa séance du 14 septembre 2007, le Conseil Municipal avait d'une part, approuvé le bilan de la concertation menée sur la suppression du passage à niveau n°20 au droit de la gare, d'autre part, approuvé le projet de convention de financement. Le coût du projet était évalué, aux conditions économiques de juin 2004 à 17,5 M€ HT, réévalué en 2007 à 20,835 M€ HT. Le coût prévisionnel a été réévalué lors de l'estimation de l'Avant Projet Sommaire 2010 à 20,65 M€ HT.

L'actualisation de ces données financières selon les indices retenus, permet d'arrêter l'estimation du coût du projet à 23,871 M€ HT.

L'Etat et Réseau Ferré de France (RFF) ayant accepté de revoir leur taux de participation au projet en portant celui-ci à 50% contre 15,4 % auparavant, il y a lieu de revoir les taux de participation des autres partenaires. Dans ce contexte, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'avenant proposé au terme duquel la participation de la Ville de Molsheim est ramenée à 7% contre 12% auparavant, soit 1.671.000 € HT contre 2.500.000 € HT à l'origine.

Point 10 : Zich - Rue des Remparts - cession foncière – parcelle 401/43 section 3

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Remparts, un accès a été prévu pour préparer l'aménagement ultérieur du Zich. Dans ce cadre, un délaissé de 3,86 ares est apparu contigu à la propriété des voisins.

Le Conseil Municipal décide de la cession au profit du voisin de la parcelle cadastrée : section 3, parcelle 401/43, lieudit Zich, d'une contenance de 3,86 ares pour un montant de 82.990 € HT.

Point 11 : Zich - Rue des Remparts - acquisition foncière

Dans le cadre des travaux d'élargissement de la rue des Remparts, la Ville a acquis diverses emprises foncières. Il restait en suspend une emprise rattachée à la propriété riveraine. Le Conseil Municipal décide d'acquérir ces parcelles d'une contenance totale de 76 m² pour un montant net de 1.106 €.

Point 12 : Zich – proposition d'acquisition amiable.

Il a été proposé à la commune la vente d'un ensemble foncier totalisant 3,10 ares situé dans le Zich au prix de 3.000 € l'are. Les parcelles proposées à la Ville sont cadastrées comme suit : section 3, parcelles 128/34, 168/34 et 276/34, lieudit Zich pour une contenance totale de 3,10 ares.

La localisation de ces parcelles directement impactées par le futur aménagement de cette zone, plaide pour leur acquisition par la collectivité.

La valeur de cession pratiquée dans ce secteur est de 3.250 € l'are, l'assemblée délibérante décide d'acquérir ces parcelles pour un montant total net de 10.075 €.

Point 13 : Marché des assurances de la ville – approbation de l'acte d'engagement et autorisation de souscrire le marché.

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution, après appel d'offres ouvert, des marchés d'assurances générales aux prestataires suivants :

Lot	Nature	Prestataire	Prime annuelle attribuée
1	Dommages aux biens	SMACL	18.964,80 €
2	Responsabilité de la communes	Paris Nord Assurances	3.672,35 €
3	véhicules à moteur	SMACL	8.710,41 €
4	Protection juridique	Sarre et Moselle	2.179,21 €
5	Protection juridique des agents et élus	Groupama	290,00 €

Point 14 : Protection sociale complémentaire des agents de la Ville de Molsheim – attribution des lots – autorisation de signer les conventions de participation.

Les agents de la Ville peuvent bénéficier d'une protection complémentaire à laquelle la Ville de Molsheim participe. Historiquement, cette participation était fixée à 44% du coût total, l'agent supportant les 56% de la complémentaire. Aux mêmes conditions, les agents bénéficiaient d'une prévoyance destinée à indemniser ces derniers dans les cas d'invalidité, de longue maladie ou de décès. Un décret du 8 novembre 2011 a imposé de réorganiser une consultation pour l'attribution

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 7 décembre 2012 -

de ces contrats. Après discussion avec les partenaires sociaux, le Conseil Municipal a décidé de revoir sa participation au titre de la complémentaire maladie en la ramenant à 20 € brut mensuel pour un agent isolé et 40 € mensuel (formule famille). En contrepartie, la Ville supportera totalement le coût de la prévoyance pour les risques d'invalidité, d'incapacité et de décès.

Point 15 : Tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2012.

Le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs pour les agents titulaires et non titulaires de la Ville de Molsheim arrêté au 1^{er} décembre 2012.

Point 16 : Avancement à l'échelon spécial de la catégorie C – fixation du taux de promotion.

Le décret n°2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale permet aux fonctionnaires territoriaux autres que ceux de la filière technique, qui appartiennent à un cadre d'emploi de la catégorie C classé en échelle 6 d'accéder à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499. Cela concerne les agents en fin de carrière, proche de la retraite. Il est décidé de fixer à compter du 1^{er} janvier 2013, le taux d'avancement à l'échelon spécial à 100% pour toutes les filières (sauf la filière technique) relevant de la catégorie C et pour les grades suivants :

- Filière administrative : adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Filière sociale : ATSEM principal 1^{ère} classe
- Filière culturelle : adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- Filière animation : adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Point 17 : Tableau des effectifs – renouvellement du contrat d'un agent non titulaire recruté sur un emploi permanent.

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour une durée d'un an le contrat du responsable des bâtiments communaux nommé sur le poste de technicien territorial.

Point 18 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé l'exercice forestier 2013 de la forêt communale de Molsheim à Urmatt.

Point 19 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2014 : approbation de l'état d'assiette 2014.

Le Conseil Municipal a approuvé les états d'assiette des coupes prévisionnelles 2014, visant à pérenniser la forêt communale de Molsheim à Urmatt. Les parcelles à marteler s'étendent sur une superficie de 20,90 Ha, pour une surface totale de forêt de 272,01 Ha.

Point 20 : Convention de coordination technique et financière entre la ville et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig dans le cadre des travaux d'assainissement pluvial rue des Remparts.

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Remparts et de la rue Julien, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et la Ville de Molsheim ont pu définir les travaux inhérents à l'assainissement pluvial qu'il convient de réaliser en même temps que les travaux de voirie. La Communauté de Communes donne mandat à la Ville pour réaliser les travaux relatifs à la dépose des puisards existants, ainsi que pour la fourniture, la pose et le raccordement de nouveaux avaloirs siphonnés et caniveaux-grille. Ces travaux sont intégrés dans le marché de travaux conclu par la Ville et seront réglés à l'entreprise par la Ville qui les refacturera à la Communauté de Communes. Le montant prévisionnel concerné par cette convention est de 13.921,44 € TTC. Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention à intervenir.

Point 21 : Convention de coordination technique et financière entre la ville et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig dans le cadre des travaux d'eau potable lotissement les Tournesols.

La Communauté de Communes a réalisé dans le cadre du Lotissement "Les Tournesols" des travaux d'eau potable. Ces travaux doivent être refacturés à la Ville de Molsheim pour un montant de 93.900,41 € TTC. Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention à intervenir.

Point 22 : Contrat de concession gracieuse, précaire et révocable section 27 parcelles 705/60 et 686 – implantation d'un rucher.

Le Conseil Municipal accorde à un apiculteur, dans le cadre d'un contrat de concession gracieuse, précaire et révocable d'une période de 10 années à compter du 1^{er} janvier 2013, le droit d'implanter ses ruches sur les parcelles cadastrées section 27, n° 705/60 et 686, lieudit Hafnergebreit d'une contenance totale de 23,69 ares.

Point 23 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs – répartition pour l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs. Au titre de l'exercice 2012, le montant total de ces subventions s'élève à 64.324,20 €, et est réparti comme suit :

- Associations à objet sportif :

Aïkido Club Molsheim	1.246,40 €	Aquatique Club Molsheim/Mutzig	2.336,20 €
Judo Club Molsheim	2.717,60 €	Club de natation synchronisée	1.759,00 €
Karaté Club Molsheim	1.375,40 €	SKi Club Molsheim/Mutzig	1.138,10 €
Sambo Club Molsheim	1.598,80 €	Club Vosgien section Ski	1.115,30 €
Taekwondo Club	2.326,20 €	Molsheim Ski Nordique	2.102,00 €
MOC Badminton	2.074,40 €	Molsheim Fun Bike	2.185,60 €
MOC Handball	2.584,60 €	Société Hippique	2.226,40 €
MOC Volley Ball	1.869,20 €	Pétanque Club	557,00 €
Cercle St Georges Basket	2.294,80 €	Auto Racing Sport Molsheim	826,60 €
La Sportive de Molsheim	2.830,60 €	Triathlon Club	2.478,20 €

Ass. de Gymnastique Volontaire	1.482,00 €	Twirling Club Molsheim/Mutzig	989,90 €
Tennis Club Molsheim/Mutzig	2.156,10 €	Club d'Échecs de la Bruche M/E	1.113,40 €
Société de Tir Molsheim	1.759,00 €	Mutzig Ovalie Molsheim	1.952,80 €
Bruche Sport Passion	2.441,20 €		

- Associations culturelles et de loisirs :

Arts et Loisirs (Groupe folklorique)	960,60 €	A.P.P.M.A.	1.308,60 €
Club Vosgien Molsheim/Mutzig	1.081,40 €	Université du temps Libre – UTL	866,40 €
Choeur d'Hommes 1856 Molsheim	955,80 €	Activa Jeunes	927,00 €
Chorale Ste Cécile / Paroissiale	932,60 €	Pingouin Prod	772,00 €
Chorale A Coeur Joie Césarion	943,80 €	Cercle Saint Georges	1.027,00 €
Amicale et Chorale du 3 ^{ème} âge	855,20 €	Ass socio-culturelle des Tilleuls	252,00 €
Chorale Les Kaffeichle	936,60 €	Ass socio-culturelle de la Monnaie	240,00 €
Choeur de femmes	943,80 €	O joie de chanter	791,20 €
Scouts guides de France	993,40 €		

Point 24 : Subvention à l'association "La Sportive de Molsheim" - section sport – études football au collège Rembrandt Bugatti.

Lors de la rentrée scolaire 2007/2008, une section sport-études football a été créée au collège Rembrandt Bugatti, en partenariat avec la Sportive de Molsheim. Pour faire face aux dépenses d'enseignement liées à la section sport-études football, l'assemblée délibérante décide d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.500 € à l'association La Sportive de Molsheim au titre de l'année scolaire 2012-2013.

Point 25 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Gymnastique Volontaire de Molsheim.

L'Assemblée délibérante décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Gymnastique Volontaire pour l'acquisition de bâtons de marche.

Point 26 : Subvention exceptionnelle au lycée Louis Marchal – Foyer socio-éducatif - partenariat avec l'association Alsace Laos – projet d'éclairage solaire d'un village laotien.

Une subvention exceptionnelle de 1.500 € est attribuée au Lycée Louis Marchal-Foyer Socio-éducatif pour permettre à 12 élèves et 2 enseignantes de se rendre au Laos en octobre 2013 dans le cadre d'une action humanitaire pour un projet d'éclairage solaire d'un village laotien.

Point 27 : Subvention à l'association "Arts et Cloître" de Molsheim.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1.200 € à l'association Arts & cloître afin de soutenir l'organisation d'un cycle de sept conférences au caveau de la Chartreuse au titre de la saison 2012/2013.

Point 28 : Participation communale à l'école élémentaire "la Monnaie" au titre d'activités sportives : séances d'escalade à Strasbourg – séances d'équitation au club hippique de Molsheim.

Il est accordé à l'école élémentaire de la Monnaie deux subventions, l'une de 400 € pour l'organisation d'une classe d'escalade à Roc en Stock à Strasbourg, l'autre de 200 € pour l'organisation de séances d'équitation au Club hippique de Molsheim.

Point 29 : Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale - année 2012.

Le classement des rues à caractère de rue, à caractère de chemin et à caractère de place est arrêté comme suit :

- Voies communales à caractère de places publiques : 17 808 m²
- Voies communales à caractère de rues : 43 427 ml
- Voies communales à caractère de chemins : 445 ml

Point 30 : Réaménagement du Parc des Jésuites – opération "aménagement du Parc avenue de la Gare" : avenant n° 4 au lot n° 1 aménagement de surface.

L'avenant négatif n°4 au lot n°1 aménagement de surface d'un montant de -3.060.83 € TTC est approuvé.

Point 31 : Rapport d'activité du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs – année 2011.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2011, relatif à l'activité du Syndicat à Vocation Multiple de Molsheim-Mutzig et environs.
Ce rapport est consultable sur : <http://www.molsheim.fr/ged/2011-sivom.pdf>

Point 32 : Rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig – année 2011.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2011, relatif à l'activité de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.
Ce rapport est consultable sur : <http://www.molsheim.fr/ged/2011-CCRMM.pdf>

Point 33 : Rapport annuel d'activité 2011 – SELECT'OM.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel pour l'exercice 2011 présenté par le président du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim-Mutzig et Environs portant sur l'activité du syndicat, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
Ce rapport est consultable sur : <http://www.molsheim.fr/ged/2011-selectom.pdf>